

Compte rendu du Conseil Municipal

du 29 Juin 2020

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, M. BOYER-MAZUREL Yoann, M. DINYTASZ Dominique, Mme DUBOIS Jocelyne, M. FONTAN Nicolas, Mme GARACHON Corinne, Mme LEFEBVRE Emilie, M. MATHIEU Guillaume, M. MAZEROLLE Christian, M. MONTEIL Eric, M. OLIVIER Pascal, Mme PEYNET Nathalie, Mme VALENTIN Jocelyne, Mme WALEWSKI Renée, Mme WITTRANT Sophie.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme WALEWSKI Renée.

SYNDICAT SIOULE ET MORGE

Transfert de la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Sioule et Morge.

Il est possible pour la commune de Menat de transférer la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter du 01/01/2021. A compter de cette date, l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de la commune serait ainsi assurée par le Syndicat.

Monsieur Stéphane HOUSIER Directeur Technique du Syndicat Sioule et Morge est venu présenter ce dossier aux membres du Conseil.

Une décision sera prise à l'automne par le Conseil Municipal afin de donner ou non la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter du 01/01/2021.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taux Taxe foncière et Taxe foncière (non bâti) peuvent être reconduits ou augmentés pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité** décide que les taux resteront inchangés à savoir :

Taxe foncière : 20.48

Taxe foncière (non bâti) : 79.54

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quel montant sera donné aux associations de la commune pour 2020.

Mme PEYNET Nathalie propose de moins donner cette année, les associations n'ayant pas fait de manifestations compte tenu de l'épidémie COVID 19.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à la majorité** souhaite reconduire les montants à savoir :

AFAM	2 000 €
Amicale des Pompiers	1 100 €
Club de l'Age d'or	1 300 €
Ecole Buissonnière	2 035 €
Paléovergne	500 €
Union Bouliste Piogatoise	1 500 €
Union Sportive Menatoise	1 500 €
Auvergne d'Antan et de Demain	500 €

CONTRAT CDD A TEMPS PLEIN

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'actuellement Monsieur Patrice SIGAL à un contrat CDD de 17h30 / semaine du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021. Monsieur Patrice SIGAL effectuant beaucoup d'heures complémentaires, il propose de modifier son contrat comme suit :

Création d'un poste de 35 heures à partir du 1^{er} août 2020, suppression du poste de 17 heures 30. Mr Patrice SIGAL sera recruté sur un contrat contractuel d'une durée d'un an, ce contrat pourra être reconduit tous les ans avec un maximum de 6 ans.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité** accepte la création d'un poste de 35 heures hebdomadaire, autorise la suppression du poste de 17h30. Dit que Mr SIGAL Patrice sera recruté à partir du 1^{er} Août 2020 à 35 heures par semaine.

CCID Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur Régional / Départemental des finances publiques, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le Maire ou l'Adjoint délégué, Président et 6 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes :

- ✓ Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- ✓ Avoir au moins 18 ans ;
- ✓ Jouir de ses droits civils ;
- ✓ Être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

Il est demandé au Conseil Municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le Directeur Régional / Départemental des finances publiques puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après avoir décidé, à l'**unanimité**, Le Conseil Municipal propose :

MATHIEU Guillaume, CANCELLIERI Jean-François, LAMADON Jacky, DUBOIS Jocelyne, PEYNET Nathalie, TOURRET Henri, LESTURGEON Claude, BARRIER-BERJOT Michèle, BARRAT Gaëtan, CHOLLET Joël, WALEWSKI Renée, BROUSSE Yves, LAFORET Serge (propriétaire non-résident sur la commune), VALENTIN Julien, PERRIN Serge, DANIEL Gilles, LAFOREST Daniel, DEDET Serge, MONTEIL Eric, WITTRANT Hendry, LAMEIRO DACOSTA Pedro, BERGON Christine, DREVELLE Danielle, CORTELLA Fernand.

ECOLE

Madame VALENTIN informe l'assemblée que dans le cadre d'appel à projet « Label Ecoles Numériques » la Directrice de l'Ecole avec l'accord du Conseil souhaite déposer un dossier de candidature pour l'achat de 12 tablettes, leurs coques et un ordinateur type « MacBook ».

Le montant de cette acquisition serait de 6 903.13 € TT € une subvention de l'Etat dans le cadre des Appels à projets « Ecole Numériques Innovantes et Ruralité » serait accordée si notre dossier est accepté.

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEMENTS	MONTANTS
Subvention Etat sollicitée	3 451.57 €
Participation commune	3 451.56 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité** accepte le projet présenté par Madame VALENTIN.

CONVENTION « LE GOURMET FIOLENT »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Gourmet Fioleant souhaite savoir si la commune désire renouveler la convention pour la livraison des repas de la cantine scolaire à partir de septembre 2020.

Les prix pour l'année scolaire 2020-2021 seront :

- Repas enfant : 3.73 € H.T. soit 3.94 € T.T.C.
- Repas adulte : 4.56 € H.T. soit 4.81 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose que la participation de la commune pour les élèves domiciliés à Menat soit de 0.84 euros par repas.

Après délibération, **le Conseil Municipal à l'unanimité** des membres présents,

- ✚ Accepte les tarifs proposés,
- ✚ Autorise le Maire à signer la convention,
- ✚ Valide la participation communale de 0.84 € pour les familles habitant à Menat.

Monsieur COUTARD Didier propose aux membres du Conseil de venir visiter ces locaux.

INVESTISSEMENT

Monsieur Pascal OLIVIER informe le Conseil que des devis sont en cours pour changer le tracteur et le broyeur.

L'ancien tracteur serait repris pour un montant de 32 400 €, le broyeur pour environ 7 000 €.

Une demande de subvention sera faite auprès du Département pour l'acquisition du tracteur, le montant de la subvention serait de 14 500 €.

Une démonstration de balayeuse pour le nettoyage des rues, des cloîtres, des places et du cimetière aura lieu semaine 27.

Monsieur BOYER-MASUREL Yoann donne le montant des devis pour l'acquisition de panneaux d'affichage et de cache containers.

Ceux-ci seraient d'environ 7 000 €, les documents doivent être envoyés aux conseillers, une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

PALEOVERGNE : une visite du musée et du site de fouilles aura lieu le 4 juillet de 14h à 16h avec Sophie HERVET.

EXPOSITION : trois expositions sont prévues au musée pour la saison estivale.

EPICERIE : une boutique éphémère dédiée aux produits de bouche « made in Combrailles » ouvrira du 3 juillet au 30 août les mercredis et dimanches de 9h à 12h et les vendredis de 17h à 20h. Cette épicerie sera tenue par les conseillers et les commerçants.

CLIC : des séances gratuites de gym d'entretien auront lieu tous les mardis de 17h à 18h au foyer rural à partir du 8 septembre. Ces séances s'adressent au personne de 60 ans et plus.

CIMETIERE : des devis sont en cours pour rénover les portails du cimetière.

ADRESSAGE : une commission a été nommée pour reprendre ce dossier, les membres de cette commission sont Mmes WALEWSKI Renée, VALENTIN Jocelyne, GARACHON Corinne, BARRIER Michèle.

BUDGET : une réunion de préparation aura lieu le lundi 20 juillet à 18h au foyer rural.

COMMUNICATION : Exposé de Mme WITTRANT Sophie, page facebook en cours de création.

ECOLE : Un grand nettoyage des locaux sera à faire avant la rentrée de septembre.

NAVOIRAT : Le site n'est pas du tout entretenu, il faudrait prévoir avant la saison estival une remise en état de celui-ci.

TARTEAUX : le terrain de boules et le terrain de tennis sont laissés à l'abandon, il faudrait prévoir à les remettre en état.

GENDARMERIE : le mur de soutènement est en très mauvais état, des devis sont en cours pour le rénover.

Fin de séance : 21h30

Prochaine réunion : fin juillet